

Image not found or type unknown



Allocation rentrée scolaire

Par **charlotte99**, le **08/08/2013** à **15:34**

La caf, malgré que rien ne le prouve, dit que je vis maritalement et ne me verse plus l'alf depuis nov. 2012. Je suis séparée du père de ma fille et tous les papiers de mon logement sont à mon nom. J'ai effectivement un compagnon qui a sa propre adresse. Elle me réclame 294e depuis mon déménagement... Je suis intermittente du spectacle sans indemnité depuis 2010. Peut- elle en plus ne pas me verser l'allocation rentrée scolaire 2013-2014 pour ma fille de 14 ans? Je suis très inquiète et surtout ai très peu de revenu... Merci par avance de votre réponse. Bien cordialement.